Demande permission de voirie Sydesl

à compléter et adresser pour toute nouvelle implantation d'un réseau à :

STA D'AUTUN/LE CREUSOT 42 rue de l'Yser - BP 92 71206 LE CREUSOT Cedex ☏ 03 85 73 03 10 sta.autun-lecreusot@saoneetloire71.fr	STA DU CHALONNAIS 2 Route du Loup Poutet, BP 7 71390 BUXY ☏ 03 85 94 95 50 sta.chalonnais@saoneetloire71.fr
STA DU CHAROLAIS/BRIONNAIS 5 route de Lugny 71120 CHAROLLES ☏ 03 85 88 01 80 sta.charolais-brionnais@saoneetloire71.fr	STA DU LOUHANNAIS 86 Route de Sens, BP 1 71330 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS ☏ 03 85 72 02 85 sta.louhannais@saoneetloire71.fr
STA DU MACONNAIS Z.A. du Pré Saint-Germain, BP 51 71250 CLUNY ☏ 0385591555 - sta.maconnais@saoneetloire71.fr	

Règlement départemental de voirie consultable sur internet : www.saoneetloire71.fr

Coordonnées du bénéficiaire :

Nom du bénéficiaire : .....

Adresse : .....

Code Postal : …… Ville : .....

Tél. : …… Mail :……..@ .....

Coordonnées de l'entreprise exécutant les travaux :

Nom de l'entreprise : .....

Nom de la personne à contacter : .....

Adresse : .....

Code Postal : …… Ville : .....

Tél. : …… Mail :……..……..@ .....

Localisation des travaux :

Commune : .....

Adresse précise (N° et nom de la voie, lieu dit) : .....

.....

RD : N°……PR …… à PR : .....

Arrêté de circulation à solliciter : agglomération ⇨ ❒ Commune
hors agglomération ⇨ ❒ Département

Objet de la demande :

Type de réseau implanté : ❒ électrique ❒ éclairage public ❒ télécommunications
Réseau souterrain ❒ OUI ⇨ Linéaire : ……. ….M ❒ NON
Réseau aérien ❒ OUI ⇨ Linéaire : …….. M ❒ NON

❒ Extension réseau ❒ Branchement ❒ Enfouissement réseau
❒ Renforcement réseau ❒ Pose compteur ❒ Autre (à préciser) .....
❒ Pose armoire ❒ Pose coffret

Date envisagée de démarrage des travaux : à compter de .....
Durée estimée des travaux : .....Jours

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Fonçage/forage sous chaussée *:* ❒ OUI ❒ NON

Tranchée sous chaussée : ❒ OUI ❒ NON

❒ Transversale

❒ Longitudinale ⇨ ❒ Axe demi chaussée ❒ Autre (à préciser)

Génératrice supérieure de la canalisation (à préciser) …….. cm

Type de réfection provisoire de la couche de roulement : ❒ Enrobé froid ❒ Enduit ❒ Béton

Tranchée sous trottoir : ❒ OUI ❒ NON

❒ Transversale

❒ Longitudinale ⇨ Distance de la tranchée depuis la bande de rive : …… cm

Génératrice supérieure de la canalisation (à préciser) …….. cm

Tranchée sous accotement: ❒ OUI ❒ NON

❒ Transversale

❒ Longitudinale ⇨ Distance de la tranchée depuis la bande de rive : …… cm

Génératrice supérieure de la canalisation (à préciser) …….. cm

Implantation de support (s): ❒ OUI (nombre d'unité) ⇨ …… … U ❒ NON

Remplacement support existant : ❒ ⇨ Distance actuelle …….. …m ⇨ Distance du projet : …….. m

Création nouveau support : ❒ ⇨ Distance : …… m

Type de support : …….

Nature et diamètre (en mm) : ❒ Acier ⇨ ¬ ……. ❒ Alliage ⇨¬ ……. ❒ Béton ⇨¬ ……. ❒ Bois ⇨ ¬…….

Sécurité/signalisation : Type d'arrêté de circulation sollicité :

❒ Alternat manuel ❒ Alternat par feux tricolores ❒ Par sens prioritaire (B15 – C18) ❒ Route barrée+déviation

Pièces jointes à la demande : *Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée obligatoirement des pièces suivantes :*

1) formulaire du Département de Saône-et-Loire
2) plan d'exécution à l'échelle au 1/500, et le cas échéant, les ouvrages, à une plus grande échelle
3) description des travaux
4) schémas détaillés d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours
5) calendrier prévisionnel de réalisation
6) modalités de remblaiement ou de reconstitution des ouvrages
7) plan de situation (repérage des travaux par rapport à un point connu).

Le …… Signature :

❒ J'accepte l'envoi de la permission de voirie dématérialisée à l'adresse mail suivante : ……..

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Service territorial d'aménagement de la Direction des routes et infrastructures ci-dessus désignée.